

**Réduction de 40% des crédits alloués aux acteurs de la défense des consommateurs en 2018 :  
Pour l'AFOC, les consommateurs sont à la fois « les vaches à lait et les dindons de la farce » que le  
gouvernement s'apprête à sacrifier sur l'autel du libéralisme économique !**

Où et vers qui un consommateur victime d'une escroquerie, d'une malfaçon, d'une clause abusive, d'un non-respect des obligations contractuelles ou d'un refus de résiliation de contrat ou de tout autre contentieux avec un professionnel pourra-t-il demain se retourner pour faire simplement respecter ses droits et la loi ?

Qui demain assumera la mission de service au public, que prennent aujourd'hui en charge les associations de défense des consommateurs, et leurs milliers de bénévoles, pour faire respecter et appliquer le droit de la consommation sur l'ensemble du territoire ?

Les entreprises, partie prenante aux litiges ? Les juges de proximité que l'on a supprimés ? Les tribunaux, déjà saturés ? La DGCCRF dont les effectifs ne cessent de fondre ? Les collectivités dont les budgets sont à l'os et où les associations de consommateurs pallient déjà les fermetures de service public ? Les avocats et à quel tarif ?

Quid encore des consommateurs modestes qui n'auront pas les moyens d'aller en justice pour faire valoir leur droits ou de ceux qui souhaitent simplement faire respecter la loi sans avoir à engager une procédure devant les tribunaux ?

Rappelons que ces crédits, déjà en forte diminution depuis plusieurs années, permettent aux associations de consommateurs de tenir sur l'ensemble du territoire des permanences juridiques quotidiennes où les consommateurs trouvent informations, conseils, assistance et accompagnement pour le règlement de leurs litiges de consommation, solutionnés à 80 % à l'amiable ;

Rappelons également que les associations de défense des consommateurs participent bénévolement aux instances de régulations économiques locales et nationales, dans lesquelles elles y représentent et défendent leurs intérêts contre la toute-puissance du marché ;

Rappelons encore que, dans une démocratie digne de ce nom, soit disant représentative du plus grand nombre, la loi du plus fort ne peut être imposée à la partie la plus faible et que l'Etat doit être garant d'une justice économique et sociale qui ne peut être celle du « *pot de terre contre le pot de fer* » ;

Rappelons enfin que sans confiance du consommateur, pas de croissance économique.

Le fameux « *laissez faire, laissez passer, le monde va de lui-même* » du vieux monde est plus que jamais d'actualité ! La nouveauté, c'est cette volonté d'en finir rapidement avec tout ce qui fait obstacle au libéralisme, nouveau Dieu au pouvoir.

Pour l'AFOC, le gouvernement veut mettre à genoux les associations de représentation et de défense des consommateurs. Rien ne doit entraver la logique libérale, peu importe l'intérêt général et la cohésion sociale.

Ne laissons pas faire. Mobilisons-nous pour le droit au respect et le respect des droits des consommateurs.

**Paris, le 6 novembre 2017**

La Secrétaire générale



Martine DEROBERT